

LA PLACE ESSENTIELLE DE L'AVOCAT D'ENFANTS DANS TOUTES LES PROCEDURES

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Procédure
Droit Pénal

Niveaux :

2. perfectionnement
3. expertise
4. actualisation

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

Vendredi 5 octobre 2018

Horaires

De 9 h à 12 h
Et de 13 h30 à 16 h 30

Lieu de la formation

Hôtel de la Paix – Salle Londres
9 rue Buirette - 51100 REIMS

Intervenant(s)

Me Dominique ATTIAS, Avocate d'enfants, ancienne Vice Bâtonnière du Barreau de Paris
M. Philippe COLAULTI, Directeur Général de l'Association la Sauvegarde - Marne
M. Hamed LAGHLID, Directeur du Pôle Milieu Ouvert de l'Association la Sauvegarde – Marne
Mme Pascaline DELAVEAU, Vice-Présidente chargée des fonctions de Juge des enfants au TGI de Reims
Mme Céline FASSEY, Juge des enfants au TGI de Reims
Mme Béatrice MANIERE-DUFFOUR, Directrice des missions éducatives à la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Est

Prérequis : connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

Objectif de la formation :

Donner aux participants une notion dans toutes les matières où ils interviennent pour les enfants avec un focus particulier au Pénal et en Assistance éducative. Créer et renforcer ainsi les groupements d'avocats d'enfants qui existent ou pourraient se créer afin de permettre à l'Ordre de désigner un avocat pour toutes les problématiques où l'enfant est concerné.

Programme :

- La place de l'avocat dans les procédures avec les mineurs hors pénal
- Le volet civil :
 - Audition du mineur devant le JAF
 - En assistance éducative :
 - La procédure
 - Les rapports avec les intervenants extérieurs : service PJJ,...
- Au pénal :
 - Le parcours judiciaire de l'enfant
 - De la phase policière au jugement en cabinet ou devant le Tribunal pour enfants
 - Indemnisation des victimes
 - Le mineur en détention
 - Exécution et aménagement des peines
- Le parcours judiciaire de l'enfant victime

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 5 Octobre 2018

Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel de la Paix – Salle Londres
9 rue Buirette
51100 REIMS

Niveau

2. perfectionnement
3. expertise
4. actualisation



Spécialisation

Procédure
Droit Pénal

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau | <input type="checkbox"/> Magistrat |
| <input type="checkbox"/> Juriste | <input type="checkbox"/> Autre, précisez..... |

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadocké, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour